

## **Des avancées dans le projet SUMI de la MRC d'Antoine-Labelle**

Mont-Laurier, le 5 septembre 2018 – **C'est dans le cadre du projet de Sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI) que le conseil de la MRC, lors de sa séance du 28 août dernier, a adopté le Protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) et a octroyé les contrats de fourniture pour l'achat de matériel et d'équipement de sauvetage.**

C'est le 1<sup>er</sup> mai dernier que la ministre des Relations internationales et de la Francophonie et ministre responsable de la région des Laurentides, Mme Christine St-Pierre, annonçait une aide financière de 185 087 \$ pour la MRC d'Antoine-Labelle dans le cadre du Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier. Ce programme du ministère de la Sécurité publique vise l'accroissement de la protection des citoyens dans les secteurs non accessibles par le réseau routier au Québec en améliorant la préparation des intervenants de même que la coordination des interventions d'urgence.

Cette aide financière se décline en trois volets, soit la mise en place d'un PLIU, l'achat de matériel et d'équipement destinés au sauvetage hors route ainsi que les projets spéciaux visant la prévention d'incident. Ainsi, le service de sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle a élaboré plusieurs projets répondant aux besoins et aux attentes du programme, en plus de miser sur la sécurité de ces citoyens.

### **Protocole local d'intervention d'urgence**

Le conseil de la MRC a adopté le PLIU, rédigé et mise en place grâce au financement de 5 000\$ accordé dans le cadre du volet 1 du projet SUMI. Ce protocole contient les tâches et responsabilités des différents intervenants d'urgence, la description et l'emplacement des équipements de sauvetage, les méthodes de communication entre intervenants, ainsi que le bottin des ressources. S'ajouteront à ces éléments la liste des points d'évacuation, les coordonnées GPS et la description des trajets pour s'y rendre. Le PLIU sera en constante évolution par l'ajout d'information et par les mises à jour de celle-ci favorisant la protection des citoyens dans les secteurs non accessibles par le réseau routier.

### **Achat de matériel et d'équipement de sauvetage**

Afin de compléter le volet 2 du projet SUMI pour lequel la MRC s'est vue accorder un financement de 86 200 \$, le conseil de la MRC a octroyé les contrats de fourniture de matériel et d'équipement de sauvetage. Ainsi, la MRC procédera à l'acquisition de trois véhicules tout-terrain avec chenilles et de deux remorques fermées pour le transport des équipements de sauvetage, tels que les VTT, les traîneaux d'évacuation, les équipements de protection personnelle et plusieurs autres.

### La suite des actions du projet SUMI

Quant à la somme de 93 887 \$ pour le volet 3 du projet SUMI octroyé par le ministère de la Sécurité publique pour la mise en place de projets spéciaux visant la prévention d'incident en milieu isolé, la MRC offrira, au cours de l'automne, des formations aux intervenants d'urgence pour l'utilisation de cartes, de GPS et de boussoles, en plus des formations de base sur l'immobilisation des blessés et des techniques d'aide aux paramédics. Des équipes de sauvetage seront ensuite constituées de ces intervenants formés et ceux-ci participeront à des simulations sur le terrain afin de parfaire leur préparation. En plus de ces formations, la MRC aménagera des points de rencontre en territoires non organisés (TNO) pour les services d'urgence, procédera à l'installation de signalisation et coordonnera une démarche de promotion de ces points de rencontre.

– 30 –

Source : Billie Piché  
Coordonnatrice aux communications  
819-623-3485 poste 123  
b.piche@mrc-antoine-labelle.qc.ca